

## Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue	727 500	100,00	370 000	100,00	357 500	96,62
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>727 500</b>	<b>100,00</b>	<b>370 000</b>	<b>100,00</b>	<b>357 500</b>	<b>96,62</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>	<b>727 500</b>	<b>100,00</b>	<b>370 000</b>	<b>100,00</b>	<b>357 500</b>	<b>96,62</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>727 500</b>	<b>100,00</b>	<b>370 000</b>	<b>100,00</b>	<b>357 500</b>	<b>96,62</b>
Autres achats et charges externes	302 220	41,54	281 836	76,17	20 384	7,23
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>425 280</b>	<b>58,46</b>	<b>88 164</b>	<b>23,83</b>	<b>337 116</b>	<b>382,37</b>
Impôts, taxes et verst assimilés	15 406	2,12	13 524	3,66	1 882	13,91
Charges de personnel	461 867	63,49	326 382	88,21	135 485	41,51
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-51 993</b>	<b>-7,15</b>	<b>-251 742</b>	<b>-68,04</b>	<b>199 749</b>	<b>-79,35</b>
Reprises s/ charges et Transferts	56 006	7,70	35 100	9,49	20 906	59,56
Autres produits	2 872	0,39	41	0,01	2 831	NS
Dot. amortissements et provisions	47 312	6,50	29 735	8,04	17 577	59,11
Autres charges	36		5		31	668,16
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-40 464</b>	<b>-5,56</b>	<b>-246 341</b>	<b>-66,58</b>	<b>205 877</b>	<b>-83,57</b>
Quote part résultat en commun	66 161	9,09	-288	-0,08	66 449	NS
Produits financiers	878 089	120,70	128 689	34,78	749 400	582,33
Charges financières	98 945	13,60	17 196	4,65	81 749	475,40
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>804 841</b>	<b>110,63</b>	<b>-135 135</b>	<b>-36,52</b>	<b>939 976</b>	<b>-695,58</b>
Produits exceptionnels	142 870	19,64	170 000	45,95	-27 130	-15,96
Charges exceptionnelles	575 480	79,10	18 397	4,97	557 083	NS
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-432 610</b>	<b>-59,47</b>	<b>151 603</b>	<b>40,97</b>	<b>-584 213</b>	<b>-385,36</b>
Impôts sur les bénéfices			8 140	2,20	-8 140	-100,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>372 231</b>	<b>51,17</b>	<b>8 328</b>	<b>2,25</b>	<b>363 903</b>	<b>NS</b>



## Audit Fiscalité et Conseils

### ÉTATS FINANCIERS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

### SAS IGOR PARTICIPATIONS

73 rue du Château

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Siret : 51357674400017 - NAF : 6612Z

Certifié conforme par le président  
N. Gérard PÉTER



3 rue du Colonel Chambonnet 69500 BRON  
Tél. : 04.72.14.83.83 – Fax : 04.72.14.83.89 – [contact@afc-experts.fr](mailto:contact@afc-experts.fr)

S.A.S au capital de 100 000 € - RCS LYON B 404 322 422  
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Rhône-Alpes  
Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie de Lyon

 **Sommaire**

<b>Etats simplifiés de l'exercice</b>	<b>1</b>
Bilan	2
Compte de résultat	4
<b>Annexe</b>	<b>5</b>

Etats simplifiés de l'exercice

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	355 900	33 203	322 697	140 661
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	5 417 347		5 417 347	3 541 814
Autres immobilisations financières	1 840		1 840	1 840
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 775 087</b>	<b>33 203</b>	<b>5 741 884</b>	<b>3 684 315</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	973 400	8 400	965 000	1 564 400
Fournisseurs débiteurs	2 089		2 089	673
Personnel	500		500	500
Etat, Impôts sur les bénéfices	8 140		8 140	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	11 917		11 917	5 659
Autres créances	172 290		172 290	112 852
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	4 112		4 112	24 112
Disponibilités	646 833		646 833	417 238
Charges constatées d'avance	12 617		12 617	16 521
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 831 899</b>	<b>8 400</b>	<b>1 823 499</b>	<b>2 141 955</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 606 985</b>	<b>41 603</b>	<b>7 565 383</b>	<b>5 826 270</b>


**Bilan**

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	320 440	320 440
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	536 156	536 156
Réserve légale	32 044	32 044
Autres réserves	223 434	215 106
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>372 231</b>	<b>8 328</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 484 304</b>	<b>1 112 074</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<i>Emprunts</i>	376 057	178 912
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	376 057	178 912
Emprunts et dettes financières diverses	783 699	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	4 470 543	4 097 246
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 636	99 121
<i>Personnel</i>	56 922	21 331
<i>Organismes sociaux</i>	48 516	37 217
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		3 980
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	202 501	272 058
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	6 415	4 079
Dettes fiscales et sociales	314 354	338 665
Autres dettes	1 791	251
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>6 081 078</b>	<b>4 714 196</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 565 383</b>	<b>5 826 270</b>

# **IGOR PARTICIPATIONS**

Société par actions simplifiée au capital de 320 440 euros  
Siège social : 73 rue du Château  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
513 576 744 RCS NANTERRE

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 28 JUIN 2024**

### **Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 soumise et adoptée à l'assemblée**

#### **DEUXIEME RÉOLUTION**

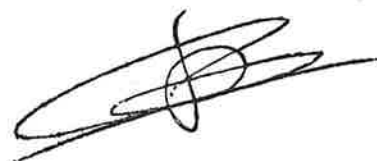
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 372 230,58 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 372 230,58 euros  
En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 595 664,44 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
Le Président  
Gérard PETOT



## **IGOR PARTICIPATIONS**

**Société par actions simplifiée au capital de 320 440 euros**

**Siège social : 73 rue du Château**

**92100 BOULOGNE BILLANCOURT**

**513 576 744 RCS NANTERRE**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

# **IGOR PARTICIPATIONS**

**Société par actions simplifiée au capital de 320 440 euros**  
**Siège social : 73 rue du Château**  
**92100 BOULOGNE BILLANCOURT**  
**513 576 744 RCS NANTERRE**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Décembre 2023**

A l'Assemblée Générale de la société IGOR PARTICIPATIONS,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IGOR PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par la société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe et plus particulièrement les principes comptables appliqués et les estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chassieu, le 10 juin 2024,

Le commissaire aux comptes

**Denis EMONARD**



Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS IGOR PARTICIPATIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 7 565 383 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 372 231 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

#### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 200 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	5 580			5 580
- Matériel de transport	179 345	347 475	178 725	348 095
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	715	1 509		2 224
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>185 641</b>	<b>348 984</b>	<b>178 725</b>	<b>355 900</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 541 814	1 875 533		5 417 347
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 840			1 840
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 543 654</b>	<b>1 875 533</b>		<b>5 419 187</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 729 294</b>	<b>2 224 517</b>	<b>178 725</b>	<b>5 775 087</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		348 984	1 875 533	2 224 517
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>348 984</b>	<b>1 875 533</b>	<b>2 224 517</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		178 725		178 725
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>178 725</b>		<b>178 725</b>

### Immobilisations financières

## Notes sur le bilan

## Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS DINO 69 69002 LYON	20 000		99,99	36 832
SAS TEO INVESTISSEMENT 69300 CALUIRE ET CUIRE	33 260	134 150	99,99	33 703
SCI LEGACIM 78140 VELIZY VILLACOUBLAY	1 000		99,70	-7 095
SAS JMA DECO 06400 CANNES	22 200	13 485	99,99	1 100 103
SCI 11 GABRIEL 33800 BORDEAUX	1 000		99,70	3 541
- Participations (détenues entre 10 et 50% )				
SAS SAINT THOMAS DE BRETEVILLE 75008 PARIS	1 000		50,00	45 406
SAS ANDREA 69 69002 LYON	10 000	37 324	50,00	36 528
SCI 30 SAINTE CONSORCE 92300 LEVALLOIS PERRET	10 000	-22 362	50,00	-1 616
SAS BEGUIN 7 75008 PARIS	9 000	374 419	33,33	11 579
SCI ALESSIO 74 74120 MEGEVE	1 000		50,00	-9 856

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					770 651
- Participations (détenues entre 10 et 50% )					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 526			4 526
- Matériel de transport	39 912	47 066	59 088	27 890
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	541	246		787
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>44 979</b>	<b>47 312</b>	<b>59 088</b>	<b>33 203</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>44 979</b>	<b>47 312</b>	<b>59 088</b>	<b>33 203</b>

## Actif circulant

## Notes sur le bilan

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 934 667 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	4 751 873		4 751 873
Prêts			
Autres	1 840		1 840
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	973 400	973 400	
Autres	194 937	194 937	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 617	12 617	
<b>Total</b>	<b>5 934 667</b>	<b>1 180 954</b>	<b>4 753 713</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	99 088
<b>Total</b>	<b>99 088</b>

## Notes sur le bilan

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 320 440,00 euros décomposé en 16 022 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 081 078 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	376 057	128 661	247 396	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	783 699	783 699		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 636	134 636		
Dettes fiscales et sociales	314 354	314 354		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 472 334	4 472 334		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>6 081 078</b>	<b>5 833 683</b>	<b>247 396</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	286 442			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	89 463			
(**) Dont envers les associés	3 748 861			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 052 675 euros.

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 380
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	591
Int.courus s/dépôts/caut. reçus	33 699
Associés - intérêts courus	54 400
Dettes provis. pr congés à payer	36 805
Charges sociales s/congés à payer	13 002
Charges sociales - charges à payer	241
<b>Total</b>	<b>143 117</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	12 617		
<b>Total</b>	<b>12 617</b>		